

DOSSIER DE PRESSE

février 2015

Emplois & métiers :

L'agriculture n'a pas fini
de vous étonner

Retrouvez-nous sur le
Job' Cafés !



Hall 4
Allée C
Stand 073



Association
Nationale
Emploi Formation
en Agriculture

www.anefa.org

Contact :

Christine Savourat

01 46 07 58 22 07 86 03 62 13

presse@anefa.org

Des emplois durables en agriculture¹

Une place toujours importante au sein de notre société

En France, selon l'INSEE², 2.9 % des personnes ayant un emploi en 2012, travaillent dans l'agriculture.

Selon les chiffres du dernier recensement agricole, en 2010, ce sont **966 300 actifs** permanents qui travaillent sur les exploitations, majoritairement **exploitants**, mais aussi **aides familiaux** et **salariés permanents**. La tendance générale, depuis de nombreuses années, est à la diminution des actifs agricoles, en corrélation avec la baisse du nombre des exploitations.

En 2010, les exploitations agricoles, bien que chaque année moins nombreuses, sont plus grandes. Elles sont 490 000 en France métropolitaine avec une surface moyenne, pour les catégories moyennes et grandes, de 80 hectares. Pour rester compétitives, elles embauchent toujours **plus de salariés** pour des postes qualifiés.

Une tendance au développement de l'emploi salarié

Or, malgré un effectif en baisse, la main d'œuvre familiale recule au **profit du salariat**. Quelle que soit la taille des exploitations, cette catégorie d'actifs s'est renforcée en 2010. Les salariés agricoles représentent **17 %** du total des actifs permanents, soit 4 points de plus qu'il y a dix ans, et apportent près de 20 % du volume de travail de l'ensemble de la main-d'œuvre permanente sur l'exploitation.

De plus, les nouveaux modes de vie influent directement sur l'organisation du travail.

Des structures comme les groupements d'employeurs ou les services de remplacement émergent et génèrent une nouvelle forme de travail : l'emploi partagé, améliorant les conditions de travail. Les exploitants recourent aussi davantage aux entreprises de prestation de service, de travaux agricoles. Depuis 2000, celles-ci ont embauchés **56 %** de salariés supplémentaires⁵.

Aujourd'hui, l'agriculture recrute

Après une période de stagnation, l'année 2011 a été une très bonne année en termes de dynamique d'emploi, avec une hausse observée de 15 %³ du nombre de CDI. Cependant, depuis 2012, **l'emploi salarié agricole entame une restructuration**.

Les statistiques de la MSA⁴ confirment l'épisode de récession de l'emploi dans les entreprises du régime agricole, rejoignant dans la crise, le reste de l'économie française. Entre 2011 et 2013, l'emploi agricole a très légèrement diminué : 6 %⁵ en nombre, pour une baisse en matière de volume d'emploi de 2%⁵.

L'emploi agricole peine à retrouver les niveaux enregistrés en 2011, cependant chaque année, ce sont toujours **près de 50 000 salariés permanents**⁶ qui sont recrutés en agriculture, essentiellement en viticulture (11 000), jardins et espaces verts (9 000), puis polyculture-élevage (6 700) et cultures spécialisées (6 100).

1 selon le code rural : «Métiers de l'Agriculture, de la Forêt, de la Nature et des Territoires».

2 INSEE Première - n° 1466 - sept 2013 - Photographie du marché du travail en 2012

3 Chiffres MSA 2010/2011, dans les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

4 MSA juillet 2013 - Observatoire Economique et Social - Note de conjoncture n° 26

5 Chiffres MSA 2011/2013, dans les exploitations agricoles, les entreprises de travaux agricoles et forestiers.

6 49 272 : Chiffres MSA 2013 (production agricole, paysage, entreprises de travaux agricole, forêt)

Par ailleurs, en 10 ans, si le nombre de salariés agricoles a bien diminué, le **nombre d'heures** travaillées est **presque resté identique**, avec quelques disparités selon les régions.

Des secteurs pourvoyeurs⁷

Si le secteur des grandes cultures, ainsi que celui des cultures spécialisées comme le maraîchage, l'horticulture, l'arboriculture, ont enregistré une baisse du nombre de salariés employés par an, depuis 10 ans (baisse de 15 % dans le secteur des grandes cultures par exemple), la baisse du nombre d'heures de travail est plus faible. Cette **baisse est de 2,5 %** en **cultures spécialisées**, avec des **variations positives** les plus fortes recensées en Poitou-Charentes, Midi-Py et PACA.

Certains secteurs, comme l'**élevage spécialisé en animaux de troupeaux** (bovin, porcin, ovin...) ont enregistré une hausse de 50 %, en 10 ans, du nombre de salariés employés dans l'année ainsi qu'une **hausse de presque 40 %** du nombre d'heures de travail, entre 2001 et 2011. Les heures travaillées se concentrent dans les régions de l'Ouest (notamment Pays de la Loire et Bretagne).



En **viticulture**, les effectifs, en baisse depuis 10 ans, sont stabilisés depuis 2007, à 400 000 salariés employés par an. Cependant, avec une **légère hausse du nombre d'heures travaillées** est observée depuis 10 ans, stabilisée elle aussi, depuis 2007.

Le bouche à oreille, le mode de recrutement privilégié des agriculteurs

Selon un sondage OpinionWay⁸ pour l'ANEFA, les **relations professionnelles** (25 %) et surtout, le **bouche à oreille** (37%) sont les premières sources de recrutement utilisées des agriculteurs. Le bouche à oreille apparaît comme le canal privilégié : au total, **2/3 des agriculteurs** s'en servent, à un moment ou à un autre, pour recruter.

Le recours au service emploi de l'ANEFA (7%) arrive juste après Pôle emploi (14%). Le sondage révèle que 18 % des agriculteurs sondés connaissent l'ANEFA et ses antennes départementales ou régionales (ADEFA ou AREFA) : ils ont donc le réflexe d'utiliser la Bourse de l'emploi pour diffuser leurs offres d'emploi et consulter des profils de candidats. Le bon réflexe !

⁷ Chiffres MSA 1999 à 2012

⁸ Etude réalisée en ligne par OpinionWay, en novembre 2014, sur les habitudes des agriculteurs français en termes de recrutement auprès d'un échantillon de 496 agriculteurs, représentatif de la population des exploitations agricoles ayant au moins un salarié.

La Bourse de l'emploi, un service spécialisé

La Bourse de l'emploi est un service spécialisé de l'ANEFA qui met en relation les candidats, qui recherchent un emploi en agriculture et les employeurs, qui recrutent leurs salariés.



Leader de l'emploi en production agricole

La Bourse de l'emploi de l'ANEFA diffuse chaque année près de **7 000 offres** d'emploi.

C'est un service de proximité, relayé dans plus de **50 points d'accueil** en département ou en région, qui assure les mises en relation entre candidats et employeurs.

Une Bourse de l'emploi connectée

Sur le site de la Bourse de l'emploi, www.anefa-emploi.org :

- les **employeurs** déposent leurs offres d'emploi et accèdent aux demandes d'emploi et CV des candidats (plus de **13 000 demandes** / an).
- les **candidats** consultent les offres d'emploi (CDI, CDD, contrat professionnel et contrat d'apprentissage) et saisissent leurs cv en ligne.



La Bourse de l'emploi bénéficie d'un trafic en hausse constante (+ 26 % en 2014) et est, désormais, accessible sur la page Facebook de l'ANEFA « Emploi et métiers en agriculture – ANEFA ».

Financé par les cotisations des salariés et des employeurs de la production agricole, ce service est gratuit pour ses ressortissants.

Afin de renforcer sa visibilité, l'ANEFA est partenaire de Pôle Emploi et de l'APECITA.

Témoignage

Charles J.

Maraîcher en Loire-Atlantique

« J'utilise systématiquement la Bourse de l'emploi pour mes recrutements et ce, depuis plusieurs années. Le gestionnaire du service sur le département assure la diffusion de l'offre et sélectionne les profils. J'apprécie l'échange que nous avons lors de la définition de mes besoins. Ainsi, 95 % des profils qu'il m'adresse correspondent parfaitement à ma demande. Il ne me reste plus qu'à procéder aux entretiens d'embauche et à faire mon choix. C'est très efficace. »





Pour postuler en agriculture...

L'EXPERTE

Valérie Heyser

Conseillère emploi-formation à l'Association nationale pour l'Emploi et la Formation en agriculture (ANEFA)

Ille-et-Vilaine

Environ 50 000 salariés permanents sont embauchés chaque année, en agriculture, mais les employeurs ont du mal à recruter. Il n'est pas toujours évident de trouver « la » bonne personne et ce, pour différentes raisons. Décryptage des attentes des employeurs pour que les candidats à l'emploi agricole mettent toutes les chances de leur côté...

Selon les filières de production, les expériences à valoriser sur un CV ne sont donc pas les mêmes :

Il faut savoir, que près de 70% des employeurs enregistrés sur notre service de la Bourse de l'emploi recherchent des candidats ayant, au moins, une **première expérience** dans le domaine de la production agricole. Ils peuvent demander, pour certains postes, de maîtriser de **compétences de base**, comme la conduite d'engins agricoles, sur des exploitations de type viticole, polyculture-élevage... Toute expérience (stage, job d'été...) est donc à mettre en avant.

Pour travailler dans le secteur du maraichage ou des cultures fruitières, par exemple, il est important de mentionner l'expérience du **travail en équipe**, la dextérité ou le rythme de travail. La ponctualité, sera alors un élément indispensable.

Si c'est pour un poste en élevage ou pour de la conduite, comme par exemple agent polyculture-élevage ou agent d'élevage bovin ou porcin, toutes les **expériences en lien avec les animaux ou avec des machines** sont à valoriser sur le CV : si vous faites du cheval ou que vous vous occupez d'animaux chez vous, si vous avez conduit des poids lourds ou du matériel de BTP...



Quels atouts mettre en avant dans la lettre de motivation ?

Au-delà des compétences, certaines aptitudes comme les **capacités d'organisation et d'adaptation**, sont appréciées par exemple, s'il s'agit d'un besoin urgent, pour lequel les employeurs recherchent une personne autonome.

L'**esprit d'initiative et les responsabilités** peuvent être un plus, notamment si il y a besoin d'encadrer des saisonniers.

Le **sens de l'observation** quant à lui, peut rassurer un employeur sur les capacités à prévenir de l'état sanitaire des cultures, une plante qui n'aurait pas la même apparence que les autres ou du troupeau, si un animal est malade.

Un plus indéniable concerne le fait d'**être véhiculé**, cela peut rassurer l'employeur sur votre capacité à vous rendre au travail. En effet, les emplois agricoles, bien que emplois de proximité, sont avant tout des emplois ruraux, éloignés des transports en commun.

La **compétence bricolage**, dans la rubrique divers du cv, intéresse les employeurs, pour l'entretien des bâtiments de ferme. Dans ce cas, précisez ce que vous savez faire : s'agit-il de maçonnerie, soudure, pose de dallage, menuiserie ? Indiquez aussi si vos **loisirs ont un lien avec les sports mécaniques**. Cela peut intéresser les employeurs pour les petites réparations du matériel.



Enfin, l'agriculture est un métier passion. Il est important d'expliquer votre **intérêt** (travail varié, généralement d'extérieur, au rythme des saisons et en contact avec le vivant...) et la **motivation** pour l'apprentissage du métier. Les employeurs sont très sensibles à ces notions, car les techniques évoluent très rapidement dans ce secteur ! Electronique embarquée, robots de traite, drones... constituent l'agriculture d'aujourd'hui.

Des métiers en tension

Les exploitations agricoles peuvent cependant rencontrer des difficultés dans leurs recrutements.

Pour certains métiers, les employeurs recherchent des salariés qualifiés qu'ils ont du mal à trouver.

Métiers en tension

- Agent d'élevage porcin et laitier
- Agent d'élevage de canard / gaveur
- Agent de cultures légumières et fruitières
- Conducteur d'engins agricoles
- Agent tractoriste en viticulture

Des offres à pourvoir

Dans l'élevage :

Les offres à pourvoir sont celles d'**agents d'élevage**, qu'ils soient dans le secteur bovin ou porcin.

Plusieurs facteurs expliquent cette situation. En premier lieu, l'agrandissement des exploitations. Elles se regroupent et embauchent davantage de personnes extérieures aux familles des éleveurs. Les salariés recrutés, particulièrement pour l'élevage porcin où les contraintes sanitaires sont fortes, doivent maîtriser les gestes techniques et précis du métier. D'autre part, la mise aux normes des exploitations a généré de nombreux contrats temporaires. Enfin, l'élevage de gros animaux de troupeaux pâtit d'un vrai problème d'attractivité. Cette filière souffre d'une désaffection des jeunes, accentuée par la crise actuelle dans l'agroalimentaire. Bien que très liées, il ne faut cependant pas confondre les deux filières.

En Bretagne, tout comme en **Pays de la Loire**, les éleveurs recherchent des **agents d'élevage porcin**. Entre 2008 et 2012, en Bretagne, la Bourse de l'emploi a enregistré une **hausse de 12 %** du nombre d'offres déposées d'agent d'élevage. Cette observation est confirmée par l'*Observatoire emploi formation de l'agriculture*⁹ qui prévoit une hausse du salariat agricole. Pour les différents scénarii, les besoins en recrutement seraient, en moyenne, de **380 salariés** permanents à l'horizon 2015, en élevage et polyculture-élevage.

En Basse-Normandie, comme dans le département de la Manche, 1^{er} département français pour le cheptel de vaches laitières¹⁰, ce sont plutôt des **agents d'élevage laitier** qui sont recherchés.

En viticulture :

Il est difficile de pourvoir les postes d'**agent viticole polyvalent / tractoriste**, même si il y a de plus en plus de candidats, généralement des adultes en reconversion.

Les viticulteurs réquisitionnés de plus en plus sur leurs exploitations pour des tâches, comme la gestion de l'entreprise ou la commercialisation des vins, recherchent des salariés sachant travailler la vigne (taille, palissage...) et, conduire et utiliser du matériel de plus en plus complexe (tracteurs-enjambeurs, machines à vendanger...). Des personnes

opérationnelles : autonomes et compétentes. Ceci est d'autant plus vrai que les exploitations sont petites et pour elles, la gestion des ressources humaines n'est pas anticipée.



⁹ Observatoire réalisé par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, avec le concours des AEF, en 2013.

¹⁰ Agreste : la statistique agricole . Basse-Normandie - juin 2012

En Gironde, l'ADEFA propose en permanence, 60 à 80 offres d'emploi, dont la moitié concerne des postes d'agents viticole tractoriste. Entre 2008 et 2012, une **hausse de 18 %** du nombre d'offre déposées pour ce type de poste a été observée sur la Bourse de l'emploi.

En Pays de la Loire, sur les zones de production Muscadet et Anjou-Saumur, l'*Étude prospective sur les besoins en emploi et en compétences*¹¹ indique que les besoins annuels (renouvellement des actifs, création d'emplois...), d'ici l'horizon 2020, seront de **230 salariés**, par an, en viticulture, pour des postes d'agents viticole polyvalents vigne et chai, et pour moitié de ces besoins, ce seront de « nouveaux besoins » en salariés, c'est-à-dire concernant des jeunes issus de formation qui arrivent sur le marché de l'emploi ou des reconversion de salariés vers l'agriculture.

Action réseau ADEFA / AREFA



Dans le **Var**, l'APEFA organise chaque année, depuis 2008, des sessions de formation qualifiante au métier d'ouvrier qualifié polyvalent en viticulture, option tractoriste.

Avec 2 sessions par an, entre 20 et 30 personnes sont formées chaque année. A l'issue des formations, 90 % d'entre-elles travaillent en CDI ou en CDD de plus de 6 mois.

En **Gironde**, l'ADEFA intervient dans Cap Conduite. Une formation qui combine le principe des auto-écoles et des circuits d'essai, pour apprendre à conduire et à utiliser du matériel viticole. La formation dure 5 mois et forme des agents tractoristes, pour les entreprises de prestations de services de travaux viticoles.

Pour les 1^{ères} recrues, la fin de la formation, en mars 2014, augure déjà des perspectives concrètes d'embauche en CDI.



(c) PELLEN

En maraîchage et cultures fruitières :

La crise conjoncturelle des filières fruits et légumes, s'est traduite, au niveau national, depuis 10 ans, par une baisse notable du nombre de salariés employés, surtout entre 2002 et 2008, et une baisse légère en nombre d'heures travaillées. On constate néanmoins que, depuis 2010, **les heures travaillées en CDI ont progressé**, contrairement à celles en CDD.

Aujourd'hui, les exploitants ont besoin d'**agents de cultures légumières ou fruitières qualifiés**, des salariés qu'ils ont du mal à trouver dans le vivier des jeunes diplômés pour qui, ces filières sont peu attractives. A titre d'exemple, le CAP.A spécialité Production fruitière, du Lycée agricole de Pouillé / Angers, ne comptait que 4 élèves à la rentrée 2013.

Le Finistère a cependant, toujours été aux antipodes de la situation nationale. Entre 2008 et 2012, le nombre d'Equivalents temps plein (ETP) en production agricole a **augmenté de 6 %** en 4 ans dans ce département et s'explique notamment par le développement de productions légumières comme la tomate sous serre, culture qui demande des emplois pérennes et ce, malgré la diminution du nombre d'exploitants.

Cette tendance est confirmée par l'*Observatoire emploi formation de l'agriculture*¹² qui prévoit une hausse du salariat agricole en Bretagne. L'augmentation annuelle de l'emploi serait de **1.5 % par an**¹² pour les légumes de plein champ et de **2.5 % par an**¹³ pour les légumes sous serres entre 2010 et 2020.

11 Etude prospective sur les besoins en emploi et en compétences des salariés de la production agricole en Pays de la Loire - AREFA - 2013

12 Observatoire réalisé par la Chambre régionale d'agriculture de Bretagne, avec le concours des AEF, en 2013

13 avec le scénario « tendanciel »

Action réseau ADEFA / AREFA



Dans le **Finistère**, l'AEF a mis en place, début 2013, une Préparation Opérationnelle à l'Emploi Collective (POEC) de 2 mois, pour former des demandeurs d'emploi, futurs salariés, en productions légumières de plein champ.

Le bilan, avec plus de 60% de sorties positives (emplois ou formations qualifiantes), a conduit l'AEF 29, en lien avec Pôle emploi, à réitérer l'action sur l'année 2014.



En région **Pays de la Loire**, une des régions qui embauchent le plus de salariés en arboriculture et maraîchage, l'*Étude prospective sur les besoins en emploi et en compétences*⁸ indique que les besoins annuels (renouvellement des actifs, créations d'emploi...), d'ici l'horizon 2020, seront de **300 salariés**, en maraîchage.

Ces besoins concernent essentiellement des postes d'agents de cultures légumières **qualifiés** et pour moitié, des « nouveaux besoins ».

Action réseau ADEFA / AREFA



Dans le **Maine-et-Loire**, les producteurs du département, en lien avec le GEIQ¹ AGRICUALIF 49 et sous l'impulsion de l'ADEFA et de la CPRE², ont mis en place une formation d'un an, calquée sur le cycle végétatif des vergers, en contrat de professionnalisation, pour former des agents arboricoles qualifiés.

Depuis novembre 2013, 8 futurs agents arboricoles sont accueillis, en alternance, sur l'exploitation de leur futur employeur.

¹ Groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification

² Commission paritaire régionale pour l'emploi

En grandes-cultures :

De nombreuses offres à pourvoir se rapportent à la conduite et à l'utilisation des engins agricoles.

Sont recherchés, les **agents polyculture-élevage**.



(c) Thierry R - AgriProPhotos

Action réseau ADEFA / AREFA



En Pays de la Loire, l'AREFA sous l'égide de la CPRE et des secteurs professionnels¹ concernés, mettent en place d'un CQP² Ouvrier qualifié en polyculture pour début 2014.

¹ Entrepreneurs des Territoires et CUMA

² Contrat de qualification professionnelle

Un partenariat efficace avec Pôle emploi

Depuis 1995, la Commission paritaire nationale pour l'emploi (CPNE) et l'ANEFA sont partenaires de Pôle emploi par le biais d'un accord-cadre national, renouvelé pour 3 ans.



L'accord permet de favoriser une **meilleure adéquation** entre offres et demandes d'emploi dans les différentes filières agricoles.

Cette collaboration accrue entre les partenaires sociaux de l'agriculture et Pôle emploi a pour but d'améliorer les **connaissances de leurs services** de recrutement sur les métiers agricoles, afin de pouvoir en parler plus précisément.

Cela se traduit également par un **échange d'information** sur les mesures en faveur de l'emploi et un **développement des projets d'insertion** des publics en difficulté.



Signature de l'accord, le 29 février 2012, au Salon de l'agriculture. De gauche à droite, Philippe Peuchot, Président de la CPNE, Jean Bassères, Directeur général de Pôle emploi et Gilles Duquet, Président de l'ANEFA (2010-2012).

Une des conséquences de ce partenariat efficace est l'adoption par le monde agricole de la méthode de recrutement par simulation, mise au point par Pôle emploi. Ce système privilégie les aptitudes du candidat plutôt que son diplôme et son expérience, ce qui élargit le champ de recherche. Adaptable à tous les secteurs, cette méthode est faite d'exercices spécifiques qui permettent d'évaluer les aptitudes nécessaires au poste à pourvoir.

L'accord favorise la mise en place dans les régions, de nombreuses opérations de recrutement, de promotion des métiers et de formations préalables à l'embauche.

Action réseau ADEFA / AREFA



En **Midi-Pyrénées**, l'accord national a été décliné le 4 juin 2012, entre l'AREFA Midi-Pyrénées, la CPRE et Pole Emploi Midi-Pyrénées.

Pôle emploi Tarn-Aveyron et l'ADEFA Tarn ont ensuite signé, le 14 février 2013, une convention de partenariat.

En **Bourgogne**, l'AREFA a signé, avec d'autres partenaires emploi¹, une convention pour l'insertion et l'emploi, avec Pôle Emploi Bourgogne, le 20 novembre 2013.

¹ Pôle Emploi, AREFA, CPRE, FRSEA, JA et Chambre Régionale d'agriculture

Des dispositifs pour les demandeurs d'emploi

Plusieurs dispositifs existent pour satisfaire ces besoins en main d'œuvre.

ADEMA

Le dispositif **Accès des demandeurs d'emploi aux métiers agricoles** (ADEMA) permet, à des demandeurs d'emploi qui ne connaissent pas ou peu les métiers de l'agriculture, de découvrir ce milieu par une immersion en centre de formation, puis sur une exploitation, pendant **3 semaines**.

Il a été créé par l'accord sur la formation professionnelle du 6 janvier 2009, à l'initiative des partenaires sociaux agricoles. Il est porté par le FAFSEA¹, organisme financeur de la formation professionnelle des salariés des métiers de l'agriculture et activités connexes, en partenariat avec l'Etat et Pôle emploi.

Action réseau ADEFA / AREFA



En **Franche Comté**, l'AREFA a réalisé un DVD de présentation du dispositif ADEMA, pour les demandeurs d'emploi intéressés par une orientation professionnelle en agriculture.

Elle utilise ce film support lors des journées d'information, en amont de la formation ADEMA.



POE

La **Préparation préparatoire à l'emploi** (POE), pour, est un dispositif qui permet à un demandeur d'emploi, inscrit à Pôle emploi, déjà détenteur d'une formation ou d'une expérience agricole, de compléter, par une formation, les compétences nécessaires avant d'occuper un emploi.

Basée sur une formation, en alternance entre le centre de formation et l'entreprise, la POE va permettre au futur salarié d'acquérir les bases pratiques nécessaires à sa fonction avant sa prise de poste effective et donc, d'accéder plus rapidement au niveau d'autonomie exigé.

Lorsqu'une POE Collective se met en place, une convention nationale et des protocoles régionaux opérationnels sont signés entre Pôle emploi et le FAFSEA¹.

EMT

Les **Evaluations en milieu de travail** (EMT) consistent à placer des demandeurs d'emploi, en situation réelle de travail sur une exploitation, dans le but de leur faire découvrir les conditions d'exercice d'un métier ou de mesurer leurs compétences par rapport à un emploi.

Elles se déroulent sur une durée de 1 à 10 jours sous la responsabilité d'un exploitant agricole, tuteur.

¹ Fonds d'assurance formation des salariés des exploitations agricoles



Action réseau ADEFA / AREFA

En partenariat avec Pôle Emploi et le FAFSEA, l'AEF d'Ille-et-Vilaine a démarré un Parcours de formation spécifique à l'élevage porcin afin de répondre aux besoins des producteurs de porcs.

En octobre 2014, une trentaine de candidats ont pu découvrir l'élevage porcin lors d'une visite d'élevage, suivie d'échanges avec des professionnels. 15 personnes ont souhaité poursuivre la démarche en se familiarisant avec le métier dans le cadre d'une évaluation en milieu de travail (EMT). 12 d'entre-elles suivent, depuis janvier 2014, une formation technique de 400 h, qui les conduira enfin vers un perfectionnement en contrat de professionnalisation en juillet 2015.

Ce recrutement par la formation, a permis en 2013, ...en élevage porcin



Avec l'évolution des technologies et des compétences, le salarié agricole doit être de plus en plus qualifié. La formation initiale doit s'adapter et la formation continue est indispensable.

Il est donc capital pour les partenaires sociaux d'accompagner tous ces changements.

De multiples perspectives de carrière

Selon le sondage exclusif ANEFA - APECITA / OpinionWay¹, **9 français sur 10** pensent que l'agriculture est constituée principalement d'agriculteurs, chef d'exploitation. Pourtant, travailler aujourd'hui dans l'agriculture c'est aussi être salarié : ingénieur forestier, maraîcher biologique, responsable d'élevage, berger, mais aussi concepteur du paysage, pépiniériste, œnologue...

Une grande palette de filières et de métiers

Plus de **90 métiers** existent au sein de différentes filières de production :

- Les **cultures spécialisées** avec l'arboriculture, l'horticulture & les pépinières, le maraîchage ;
- La **vigne & le vin** ;
- Le **paysage**, les jardins & les espaces verts ;
- La **forêt** & la 1^{ère} transformation du bois en scierie ;
- Les **grandes cultures** ;
- L'**élevage** : les animaux de troupeaux et basse-cour, les chevaux, les poissons & les coquillages.

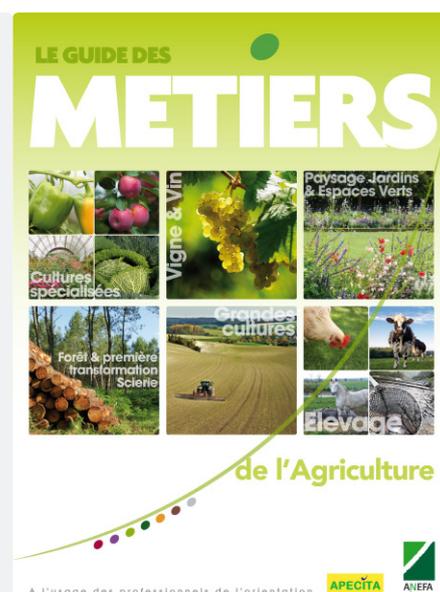
Sans oublier les métiers des **services, du conseil et du développement agricole** qui gravitent autour.

Un guide pour découvrir les métiers

Retrouvez tous ces métiers dans le nouveau **Guide des métiers de l'agriculture**, fruit d'une collaboration de l'ANEFA avec l'APECITA.

Cette 3^{ème} édition a été complètement actualisée et refondue. Elle fait la part belle aux témoignages et a été enrichie de 14 nouvelles fiches métiers, telles que vétérinaire, maréchal ferrant ou encore technicien de maintenance en scierie.

Véritable **outil de référence**, le « guide des métiers de l'agriculture » est destiné aux professionnels de l'orientation et à toute personne qui s'intéresse à l'agriculture.



¹ Étude réalisée en ligne par OpinionWay, auprès d'un échantillon de 1011 personnes représentatif de la population française âgée de 18 et plus, les 6 et 7 février 2013

Des opportunités de carrière

Certaines filières recrutent de façon massive et offrent de multiples opportunités de carrière :

- **L'arboriculture fruitière** nécessite une main d'œuvre importante et représente un bassin d'emploi très riche en terme d'emploi saisonnier. Par conséquent, les salariés permanents évoluent vers des fonctions d'encadrement et de formation. C'est un secteur en constante évolution qui a su s'adapter aux attentes des consommateurs avec la création de variétés plus gustatives (pomme Pink Lady, poire Angelys...). L'environnement est aussi une préoccupation forte puisque les surfaces «fruits bio» représentent quasiment 12 % des surfaces fruitières nationales en 2011.

- **L'agroéquipement**, le secteur des machines, est un secteur ayant une forte demande de salariés. **5 000 emplois sont à pourvoir**, dont 90 % de CDI selon l'APRODEMA². Ces professionnels très spécialisés sont généralement employés dans des Entreprises de travaux agricoles (ETA), des Coopératives d'utilisation du matériel agricole (CUMA), des exploitations agricoles ou encore chez les constructeurs et les concessionnaires de matériel agricole. Au-delà de la construction, du développement ou de la commercialisation, les métiers de l'agroéquipement concernent principalement leur utilisation et leur entretien. Dans ce secteur peu féminisé, les candidats sont peu nombreux. A la recherche de profils de plus en plus qualifiés, les employeurs recrutent parfois les candidats directement dans les centres de formations, avant même que ceux-ci ne soient diplômés.



- **La viticulture** offre également de vraies perspectives d'emploi. La France est le 1^{er} producteur de vin au monde sur un secteur très concurrentiel qui implique une grande innovation que ce soit au niveau de la culture des plantes ou de la transformation. Aujourd'hui, presque deux tiers des exploitations sont spécialisées dans la production de vins d'Appellation d'origine protégée (AOP).

- **Le maraîchage** a profondément changé au regard des nouvelles exigences du marché et des consommateurs. Des fonctions nouvelles se sont développées comme la logistique, l'automatisation ou l'élaboration de stratégies commerciales nécessitant de nouvelles compétences techniques et organisationnelles. Les métiers de chef ou de second d'exploitation ont ainsi évolué. Le maraîchage requiert également de nombreux saisonniers sur de longues périodes.

- **L'horticulture et les pépinières** répondent aux aspirations des consommateurs, où dans une société de plus en plus urbaine, le besoin de végétalisation et de fleurs, se fait sentir. La concurrence oblige les professionnels à investir sans cesse : recherche variétale, matériels de production, marketing et distribution.... C'est le secteur de la production agricole qui emploie le plus de main d'œuvre. C'est aussi une filière où la production nationale, insuffisante pour répondre à la demande, laisse présager de nombreuses opportunités commerciales.

Chiffres

Quelques **5 000 entreprises** de production horticole ornementale qui comptent plus de **24 000 emplois**, dont **63% de CDI**.

160 000 emplois directs et indirects générés en aval de la filière (grossistes, fleuristes, jardinerie, graineterie, paysagistes...)

- **L'élevage porcin** : le respect de l'environnement, la qualité et la traçabilité des produits, le bien-être des animaux, la sécurité alimentaire sont autant de paramètres dont les éleveurs doivent tenir compte aujourd'hui. Pour y répondre, de nombreuses activités ont été créées ou se sont développées et les métiers nécessitent des connaissances techniques et un savoir-faire de plus en plus complexes. Par ailleurs, l'augmentation de la taille des élevages, l'évolution du rapport travail/loisir contribue au développement quantitatif et qualitatif de l'emploi salarié.

Des métiers tournés vers l'innovation...

Pour répondre au mieux aux attentes des consommateurs et à la concurrence, les métiers traditionnels se sont transformés et se tournent vers l'innovation. Ils impliquent de plus en plus les nouvelles technologies qui améliorent à la fois les performances, la gestion administrative mais également les conditions de travail :

- **Le GPS**, outil de précision, permet d'optimiser les interventions sur les cultures en calculant au plus juste les besoins, les trajectoires et de faciliter le transfert d'information entre le terrain et le bureau.
- **Le robot de traite** : une technologie de pointe qui permet à l'éleveur de modifier son rythme de travail tout en améliorant le bien être de l'animal. Les vaches, par exemple, bénéficient de nourriture à la demande. Tandis que l'éleveur gagne en confort de travail, le consommateur bénéficie d'un produit de qualité.
- **Les logiciels de gestion** : les formalités administratives occupent une grande partie du temps de travail d'un agriculteur (gestion de parcelles, gestion de troupeau, déclarations PAC, comptabilité). De nouveaux logiciels, souvent associés aux outils de terrain (ordinateur à bord du tracteur, assistant personnel, ordinateur de poche...) permettent de saisir et traiter les données directement depuis le champ, l'étable...

...ancrés dans les tendances actuelles

L'évolution des comportements, des attentes et des besoins de la société, offre de nouveaux débouchés aux 2,6 millions d'emplois liés à l'agriculture dans les domaines suivants :

- **L'environnement** : La prise en compte de l'environnement est un des enjeux de l'agriculture. La préservation du patrimoine rural et des ressources est inhérente à sa survie.
- **L'agriculture biologique** : Fin 2012, 24 425 exploitations agricoles étaient engagées en agriculture biologique. Les surfaces représentaient plus de 3,7%³ de la surface agricole nationale.
- **L'agrotourisme** : De nombreux agriculteurs ont développé leur activité en se tournant vers le tourisme rural : hébergement, activités sportives, de loisirs ou de découverte de la nature. Les activités initiées par le tourisme rural sont multiples, tels que :
 - **l'hébergement** (gîte rural, chambre d'hôte, camping à la ferme, aire naturelle de camping...)
 - **la restauration** (table d'hôte, ferme auberge...)
 - **des activités de loisir et de sport** (pêche, chasse, sports de nature, randonnée, équitation...)
 - **des activités culturelles et éducatives** (découverte du patrimoine agricole et rural, ferme pédagogique, accueil de scolaires...)
 - **de la vente directe des produits de la ferme** (cueillette, vente de produits de qualité transformés ou non...)

...et ouverts aux femmes.



Les femmes ont toujours eu leur place sur les exploitations agricoles. Souvent épouses de l'exploitant, elles avaient un rôle prépondérant sur l'exploitation, mais peu de reconnaissance car elles n'avaient aucun statut. En 2006, avec la loi d'orientation agricole, le statut de conjoint collaborateur leur a permis d'obtenir une vraie reconnaissance de leur travail.

Aujourd'hui, si bon nombre d'épouses d'exploitants agricoles ont un travail en dehors de l'exploitation, d'autres, au contraire, se tournent non pas vers le statut de conjointe, mais bien vers le statut d'exploitantes agricoles. Plus d'**1/4 des chefs d'exploitations**⁴ sont ainsi des femmes.

Les femmes sont également très appréciées pour certaines qualités⁵ et représentent **presque 40 % des salariés** des exploitations agricoles.

Les avancées technologiques et la mécanisation de bon nombre de métiers leur ont permis d'accéder à des postes jugés autrefois trop « physiques ».

La palette des métiers proposée par le monde agricole s'élargit sans cesse. Loin des idées reçues encore véhiculées sur le secteur, la diversité et l'exigence qualifient bien ce que représente aujourd'hui l'emploi agricole.

Tous ces métiers bénéficient d'un rapport privilégié au vivant, qu'ils soient dans la transmission de savoir-faire ancestraux ou dans les nouvelles technologies à acquérir.

4 Recensement agricole 2010 - Ministère de l'agriculture

5 Etude FNSEA sur l'emploi au féminin en agriculture

Action réseau ADEFA / AREFA



Parce que les métiers de l'agriculture sont souvent considérés comme réservés aux hommes, l'AREFA **Languedoc-Roussillon** a rencontré des femmes qui ont choisi de travailler en agriculture. Elles ont bravé de nombreux préjugés pour réaliser leur passion. Parcours professionnels, motivations, craintes, regard des employeurs... l'AREFA leur a donné la parole à travers une série de 14 vidéos.

En région **Centre**, l'AREFA a rencontré 6 femmes, des agricultrices ou des salariées d'exploitations agricoles, issues de différents secteurs (grandes cultures, aviculture, arboriculture, viticulture...).

A travers une série de reportages, compilés dans un livret «L'agriculture au féminin», elles ont expliqué être heureuses sans pour autant gommer les difficultés inhérentes à l'exercice de leur travail. Elles ont ainsi mis en relief leurs réalités personnelles et professionnelles.



Témoignage



Carole Salmon

Agent serriste à St-Benoît-sur-Loire (Loiret)

Comment êtes-vous arrivée à ce poste ?

Je suis l'une des 9 salariés à plein temps de l'EARL Légumes du Val de Loire. Cela fait plus de 20 ans. Au départ, c'était pour donner un coup de main occasionnel à la gérante de l'entreprise. Je suis finalement restée après avoir suivi une formation pour adulte.

Quelles sont vos tâches ?

Je suis ouvrière en cultures légumières hautement qualifiée. Je suis également responsable du laboratoire où une partie de la production est mise en bocaux. J'assure la vente directe de la récolte aux particuliers, 2 fois par semaine. Il m'arrive aussi d'aller sur les marchés d'Ile-de-France.

Qu'appréciez-vous dans ce métier ?

J'ai trouvé ma voie avec ce métier. Cultiver et ramasser de beaux légumes, c'est agréable. J'aime aussi les changements de saisons et de climat qui me permettent de toucher à tout, depuis la plantation jusqu'à la vente sur les marchés en passant par la mise en conserve. J'apprécie la complémentarité. Certes, le travail est physique mais on s'habitue. Le fait de travailler de 6 heures à 13 heures l'été laisse une grande partie de la journée pour se détendre ; l'hiver, je profite du moindre rayon de soleil, contrairement à un travail de bureau.

L'emploi saisonnier

Ce sont près de **800 000 contrats** de travail saisonnier qui sont signés chaque année en agriculture, un chiffre en légère baisse depuis 2000.

Les saisonniers représentent près de 70 % de l'ensemble des salariés agricoles en nombre, mais seulement **22 %** du volume de travail.

L'emploi saisonnier se localise surtout en Aquitaine, Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon, Pays de la Loire et PACA, dans les grandes régions arboricoles et viticoles. Spécifiquement, pour les vendanges, **336 700 contrats vendanges**¹ ont été signés en 2013.



Saisonniers, qui sont-ils ?

De nombreuses personnes viennent travailler pour de courtes périodes sur des exploitations agricoles. Il s'agit alors pour elles d'un **job d'été** ou d'un complément de salaire. On retrouve beaucoup d'étudiants.

Pour d'autres, c'est une **activité à part entière**. Les périodes de travail des salariés se cumulent tout au long de l'année et leur permettent d'acquérir un réel savoir-faire en production agricole. Cette expérience pourra être ensuite valorisée, pour accéder à un emploi permanent. Pour ceux qui viennent le temps des travaux, se pose alors la question de l'hébergement.

Les saisonniers sont majoritairement des **hommes** (60 %), plutôt jeune (**33 ans** d'âge moyen). La MSA Sèvre-Vienne² a caractérisé ceux du melon. Ce sont, pour bon nombre d'entre-eux, des jeunes, de 18 à 25 ans, étudiants. 30% sont des demandeurs d'emploi. Plus de 10 % sont pluriactifs et font des emplois saisonniers tout au long de l'année. 3/4 d'entre-eux viennent du département, mais près de la moitié, est sans permis.

¹ Chiffre MSA 2013

² Etude MSA Sèvres-Vienne 2010 sur les saisonniers agricoles dans le secteur du melon

³ Contrat de qualification professionnelle, un mode de reconnaissance à part entière des savoir-faire propres à un métier

Témoignage

Bruno

Saisonnier agricole en Languedoc-Roussillon

Passer de chef de cultures arboricoles à saisonnier, c'est plutôt atypique?

C'est un choix que j'ai fait il y a plus de 15 ans, à un moment où j'en ai eu assez de travailler pour un patron. En tant que chef de culture, en plus du travail dans les vergers, je devais gérer l'encadrement du personnel, pour un salaire qui, ramené au nombre d'heures, était guère plus intéressant que le SMIC.

Qu'est-ce qui vous plait à faire les saisons ?

Les rapports avec les patrons sont maintenant complètement différents. Je n'ai plus la pression et personne à qui rendre des comptes car je connais parfaitement le travail. Je suis surtout beaucoup plus libre. De plus, je travaille toujours avec Christophe. On partage les frais d'essence. Entre amis, c'est beaucoup plus agréable.

Comment vous vous-organisez, sur une année ?

On enchaîne les contrats au rythme des saisons : taille l'hiver, éclaircissage au printemps, puis ramassage des cerises, abricots, pêches et pommes jusque la fin de l'été. On arrive ainsi à travailler presque 10 mois. En haute saison, on n'hésite pas à faire des heures supplémentaires. Pendant les périodes creuses, on touche le chômage.

Des outils pour les saisonniers

Depuis qu'un accord sur les emplois saisonniers a été signé par les partenaires sociaux de l'agriculture en 2002, l'ANEFA se mobilise à ce sujet.

- L'ANEFA édite un **Guide des contacts** de l'emploi saisonnier répertoriant les productions et les contacts en régions et départements. Cet outil est largement diffusé auprès du réseau, mais aussi des Centres informations jeunesse et autres structures qui œuvrent pour l'emploi saisonnier.
- L'ANEFA informe les futurs saisonniers à propos de leurs droits. Le **guide pratique « Bienvenue en agriculture »** aborde les bases juridiques du statut, la protection sociale, la formation professionnelle. Remis lors de l'embauche, il a par ailleurs été traduit en arabe et polonais (disponibles seulement en téléchargement).
- Certains départements, généralement où il y a le plus d'emploi saisonniers, réalisent des **livrets des emplois saisonniers**. Ces livrets répertorient la majorité des postes à pourvoir par production ainsi que leurs caractéristiques : période, compétences requises, contacts de l'employeur et possibilités d'hébergement.



Action réseau ADEFA / AREFA



En **Limousin**, grâce à l'action de l'AREFA, 500 cueilleurs de pommes bénéficient de bus, au départ des villes de Tulle, Brive et Limoges, pour les acheminer vers les exploitations. La main-d'œuvre locale sans moyen de locomotion, peut ainsi aller travailler plus facilement.



Dans la **Vienne**, l'ADEFA a été missionnée pour accompagner les cueilleurs de melon, notamment pour leur faciliter l'hébergement. Grâce à des partenariats avec des campings, les saisonniers disposent d'un hébergement, d'espaces de vie commune, de la présence d'accompagnateurs socio-éducatifs... Chaque année, d'avril à octobre, les producteurs de melon font appel à plus de 700 saisonniers pour la cueillette.



(c) Melons Haut-Poitou

Des formations pour tous

De l'apprenti qui s'épanouit dans des tâches manuelles proches de la nature, des animaux et de la mécanique à celui qui a la possibilité de devenir ingénieur ou architecte paysagiste, chacun peut trouver sa place en agriculture.

L'enseignement agricole relève du **Ministère de l'agriculture**, de l'agroalimentaire et de la forêt. Il propose des parcours de formation correspondant à tous les niveaux de qualifications, de la classe de **4^{ème} de l'enseignement agricole jusqu'au doctorat** en passant par les CAP.A - Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole, Baccalauréats, BTS.A – Brevet(s) de Technicien Supérieur Agricole, licences professionnelles, masters ou diplômes d'ingénieur, de paysagistes, docteurs vétérinaires...

Ces parcours peuvent être suivis en **formation** :

- **scolaire** : dans les lycées agricoles répartis sur tout le territoire.
- **par apprentissage** : dans les centres de formation pour l'apprentissage agricole et à destination des jeunes de 16 ans à moins de 26 ans (25 ans révolus) qui souhaitent acquérir une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) .
- **continue** : dans les centres de formation professionnelle, pour améliorer son niveau de qualification et acquérir une qualification professionnelle reconnue, une spécialisation ou un perfectionnement.
- **ouverte et à distance** : pour répondre aux projets de formation et de promotion sociale des jeunes et adultes isolés ou indisponibles pour suivre une formation à temps plein.



Chiffres



817 établissements (lycées) et **731** sites de formation d'apprentis

504 sites de formation professionnelle continue

20 écoles d'enseignement supérieur agricole

Un taux de réussite aux examens, tous diplômes confondus de **84.2 %**

Un taux net d'emploi de **85.6 %¹** pour l'enseignement technique agricole, dont **93.4 %** pour les BTS.A

Plus de **450 000** élèves, étudiants, apprentis, stagiaires de la formation continue

Chiffres Ministère de l'agriculture (rentrée 2013)
1 à 45 / 33 mois

Salon international de l'agriculture



L'ANEFA occupe une place de choix pour la promotion des métiers et de l'emploi en agriculture.



L'Espace emploi-formation

Chaque année, et ce depuis près de 15 ans, l'ANEFA est présente sur le Salon international de l'agriculture. Elle coordonne l'Espace emploi - formation, avec ses 9 partenaires¹, un lieu unique pour :

- choisir son **orientation**, de la 4^{ème} à l'école d'ingénieur ;
- rechercher un **emploi** ;
- s'informer sur la **formation professionnelle**, en tant que salarié, chef d'entreprise ou demandeur d'emploi ;
- connaître ses **droits** au travail.

Avec l'ensemble des partenaires, l'ANEFA établit un programme quotidien d'ateliers sur les métiers : construction d'un mur végétal, tonte de moutons, dégustation de vins, conduite d'un engin forestier sur simulateur... avec présence de professionnels, de jeunes en formation et de leurs professeurs.

L'ANEFA, aux côtés des partenaires de l'Espace emploi-formation, s'engage pleinement dans la bataille pour l'emploi, priorité réaffirmée du Président de la République. Elle profite du Salon de l'agriculture pour relayer le message « L'agriculture recrute ! » au travers de nombreux médias tels France 2 ou Europe 1.

¹ ANEFA, APECITA, FAFSEA, VIVEA, CNEAP, UNREP, MFR, APREFA, CFE-CGCagro

Le Job'Café

Depuis 2013, l'ANEFA et l'APECITA conjuguent leurs moyens, leurs compétences et leur connaissance de l'emploi agricole.

Elles ont co-édité le Guide des métiers de l'agriculture. Elles se rassemblent, désormais, sur le salon de l'agriculture dans un même espace dédié aux offres d'emploi : le **Job' Café**.

Dans une ambiance « bistrot », des conseillers emploi sont à disposition du public pour les aider dans leur recherche d'emploi ou leur évolution de carrière.

Les deux structures diffusent, à elles seules, près de 25 000 offres d'emploi par an. Il est également possible, sur des bornes, de consulter ces offres d'emploi.



Le Job'café de l'ANEFA et de l'APECITA au Salon de l'agriculture 2014.

Qu'est-ce que l'ANEFA ?

L'ANEFA, Association Nationale Emploi Formation en Agriculture, a été créée en 1992 par les partenaires sociaux de l'agriculture afin de mettre en œuvre les décisions de la Commission Paritaire Nationale pour l'Emploi (CPNE) en agriculture.

Une structure paritaire

L'ANEFA est cogérée par les syndicats d'employeurs et de salariés. Sa présidence est renouvelée tous les deux ans en respectant le principe de l'alternance des deux collègues.

Elle est aujourd'hui présidée par Jocelyne Marmande (FGTA-FO). Son secrétaire général est Gilles Duquet (FNSEA).

Elle a pour objectifs de :

- **communiquer** sur les métiers et les formations de l'agriculture ;
- **développer** l'emploi agricole ;
- **informer** sur les besoins en recrutements de salariés agricoles.

Pour cela, les partenaires sociaux se sont dotés de moyens financiers par une cotisation de 0,01 % pour les employeurs et de 0,01 % pour les salariés.

L'ANEFA est aussi partenaire de **Pôle emploi** et de l'**APECITA**.

De l'information à l'accompagnement

Dans le cadre de la promotion des métiers agricoles, l'ANEFA est présente dans de nombreux **salons** grand public tels que le **Salon international de l'agriculture** et des salons spécialisés, tels que le **SPACE**, le Salon des productions animales ou le **SITEVI**, le salon des filières vigne-vin, fruits-légumes et oléiculture.

Au carrefour de l'emploi et de la formation, l'ANEFA informe autant les néophytes que les agriculteurs. Elle **oriente vers la formation initiale ou professionnelle** continue, qui est à la fois un droit pour tous et un moyen performant d'optimiser les qualifications, jeunes et moins jeunes cherchant une voie ou une solution pour se réorienter. À travers la **Bourse de l'emploi agricole**, l'ANEFA favorise la rencontre entre les employeurs agricoles qui recrutent des salariés et des personnes en recherche d'emploi.

Dans cet objectif, l'ANEFA met à disposition toutes les informations utiles sur :

- son site Internet **www.anefa.org** qui enregistre 35 000 visiteurs uniques par mois ;
- sur sa page **Facebook** **www.facebook.com/emploi.metiers.en.agriculture**.

Elle diffuse également un magazine **l'ANEFA mag**, un semestriel édité à 5 000 exemplaires.

ADEFA et AREFA : Un réseau de proximité

L'ANEFA coordonne un réseau de 17 structures régionales, les **AREFA** et de 27 structures départementales, les **ADEFA**. L'ANEFA soutient financièrement les initiatives locales de son réseau, en matière de promotion des métiers de l'agriculture et de développement de l'emploi, sur la base de projets validés régionalement.

Membres fondateurs

Collège employeur :

FNSEA, UNEP, FNCUMA, FNBois, ONF, USRTL.

Collège salarié :

FGA-CFDT, FNAF-CGT, FGTA-FO, SNCEA-CFE-CGC, CFTC-AGRI.

